

GRILLE DE TARIFICATION COTISATION SAISON 2024-2025

VALIDE DU 1 SEPTEMBRE 2024 AU 31 AOÛT 2025
L'appellation des catégories est assujettie à des changements



CATÉGORIES

MEMBRES COLLECTIFS	
CLUBS	
Base - Nouveau club 100 membres et moins	215 \$
Base - Club récréatif 50 membres et moins et club ACRO	428 \$
Base - Club récréatif et club GR	714 \$
Base - Club récréatif et circuit régional	1 565 \$
Base - Club récréatif et compétitif CR-PROV-NAT <i>moins de 2 500 membres</i>	2 772 \$
Base - Club récréatif et compétitif CR-PROV-NAT <i>2 500 à 4 999 membres</i>	5 670 \$
Base - Club récréatif et compétitif CR-PROV-NAT <i>plus de 5000 membres</i>	5 670 \$
ADMINISTRATEURS, ENTRAÎNEURS ET OFFICIELS	
Administrateur d'un club	Inclus
Administrateur d'une ARG	Inclus
Membre individuel non-pratiquant	0\$
Entraîneur – Compétitif PROV-NAT	125 \$
Entraîneur récréatif et circuit régional	83 \$
Entraîneur ACRO et PARKOUR	83 \$
Moniteur (<i>12-14 ans , sans certification</i>)	68 \$
Officiel interrégional / PROV	54 \$
Officiel régional	36 \$
Officiel débutant / NAT / FIG	0\$
ATHLÈTES CIRCUIT NATIONAL	
GAF (N9, N10, National Ouvert, Jeunesse) - HP (Novice, Junior, Senior)	205 \$
GAM (Nat. ouvert, Junior, Senior, Senior nouv. génération, Espoir)	205 \$
STR (N5, N6, N7, Junior, Senior, Open, Développement)	205 \$
GR (Novice, Junior, Senior, HP)	205 \$
ACRO (N7, N8, N9, N10, Senior, Jeunesse, FIG)	84 \$
ATHLÈTES CIRCUIT PROVINCIAL	
DÉFI GAF (3, 4, 5, 6) - DÉFI STR (3, 4, 5, 6)	127 \$
GAF (N Intro, N6, N7, N8)	170 \$
GAM (N1, N2, N3, N4, N5)	170 \$
STR (N1, N2, N3, N4)	170 \$
GR (N2, N3, N4, N5, N6)	170 \$
ACRO (N5, N6)	84 \$
PK (PKFP, PKF, PKS)	83 \$
ATHLÈTES CIRCUIT RÉGIONAL	
GAF (R1, R2) — STR (R1, R2) — GR (R2, R3, R4, R Open)	58 \$
GAF (R3, R4, R5) — STR (R4, R5, R6)	84 \$
DÉFI GAF (1, 2) — GAM (1, 2) — STR (1, 2) — ACRO (1 et 2) — GR (A et B)	84 \$
GR (N1)	84 \$
ACRO (N2, N3, N4)	84 \$
Masters	84 \$
PARTICIPANTS CIRCUIT RÉCRÉATIF	
Gymnaste récréatif	35 \$
Bébé actif (<i>3 ans et moins</i>) ^[1]	14 \$
Gymnastique adaptée (<i>personne à besoins particuliers</i>) ^[2]	20 \$
PARTICIPANTS INITIATION	
1 jour (<i>fête d'enfants, groupe préscolaire ou scolaire, etc.</i>)	5 \$
Camp d'été (<i>24 juin au 31 août</i>) et semaine de relâche	18 \$

[1] Est considéré bébé actif un enfant né en 2021 ou après.

[2] Est considéré comme une personne à besoins particuliers celui qui présente une altération des fonctions mentales, sensorielles, langagières ou physiques entravant ses capacités d'autonomie et d'adaptation dans un environnement ordinaire (définition tirée de la LJBEP, article 2).